

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°42-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 28 AVRIL A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 21 avril 2026

Affichage Mairie : Mardi 21 avril 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme WAJS Marianne donne pouvoir à M. TISSIER Franck, Mme PALARD Blanche donne pouvoir à Mme LEMOUZY Marie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

A l'issue de l'installation et des prises des fonctions du Conseil Municipal, et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée : (commune de plus de 2 000 habitants)

- Du Maire, Président de la CCID
- De 8 commissaires titulaires
- De 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

Une proposition de 32 noms sera soumise au Conseil Municipal pour délibération avant transmission au Directeur Départementale des Finances Publiques qui désignera parmi la liste 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Pour information, devront être proposés les personnes selon les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne

- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiées à la commission.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la liste présentée ci-dessous :

Président	Alain THIVILLIER
-----------	------------------

8 titulaires	1	Jean Pierre GUILLOT	8 sup- pléants	1	Denis EVAUX
	2	Alain ROMAND		2	Jean Nicolas DREVET
	3	Yves BERTHAULT		3	Mathieu CHARRON
	4	Frederic DUCARRE		4	Rachel EYRIGNOUX
	5	Véronique RAY-FON- LUPT		5	Paul ESNAULT
	6	Marie Thérèse LAS- SEIGNE		6	Guy PERRIER
	7	Pierre ALLIX		7	Patrice MARCELINO
	8	Didier GENEVE		8	Aurélie ROSAT
	9	Murielle THOMAS		9	Isabelle HANRIOT
	10	Cécile PELISSIER		10	Anouchka CHAUVIN
	11	Laurence SANDRIN		11	Béatrice TOURNIER
	12	Janique BARBET		12	Ségolène MOURETIN
	13	Laetitia VIVOT		13	Jeremy ROUX
	14	Vincent RAQUIN		14	Marianne WAJS
	15	Patrick CHARVIN		15	Blanche PALARD
	16	Claire FONTANEL		16	Hervé de LA TEYSSON- NIERE

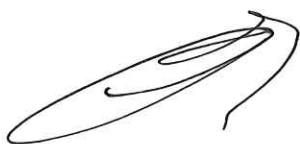
Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE VALIDER la liste présentée ci-dessus.
- Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

